



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

MAIRIE DE MONTATAIRE
Direction générale des services

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

ORDRE DU JOUR

DIRECTION DES FINANCES

1. **BUDGET 2021 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**
2. **ACSO – CLECT** - Approbation du rapport en date du 6 janvier 2021
3. **ACSO – MARCHES DE TELECOMMUNICATIONS ET DIVERSES PRESTATIONS INFORMATIQUES** – Groupement de commandes

DIRECTION GENERALE

4. **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020** – Approbation
5. **ACSO – PACTE DE GOUVERNANCE** – Avis du conseil municipal
6. **REGIE COMMUNALE DU CABLE ET DE L'ELECTRICITE DE MONTATAIRE (RCCEM)** – proposition de relever de ses fonctions le directeur

DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DU SPORT ET DE L'EDUCATION

7. **SPORT – TERRAIN SYNTHETIQUE** – Tranche optionnelle – demandes de subvention auprès du conseil départemental de l'Oise et du conseil régional des Hauts de France

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

8. **TABLEAU DES EFFECTIFS N° 24** – Modification intermédiaire n° 2 – réussite concours – réorganisation du service des accueils de loisirs

DIRECTION GENERALE

9. **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Compte rendu

--*

L'an Deux Mil Vingt et Un, le lundi 8 février à 18 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 2 février Deux Mil Vingt et Un, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. D'INCA - Mme DAILLY - M. RAZACK – Mme LESCAUX - Mme REZZOUG - M. BELOUAHCHI - Mme BOUKALLIT - M. RIVIERE – M. RUFFAULT – Mme CANONNE - Mme LOBGEAIS - M. CHAMBON – Mme LEVERT- Mme LAFORET - Mme BAUMGARTNER – M. KARIM - M. KOCAK- Mme TOURE - M. ADDALA - M. BASSET – M. DIALLO - Mme SAUBAUX - M. KORDJANI – M. HAMDANI (jusqu'au point n°1).

ETAIENT REPRESENTES : M. BOYER représenté par M. Razack – Mme PAUFFERT représentée par Mme Rezzoug – M. DENAIN représenté par M. D'Inca – Mme SATUK représentée par Mme Dailly – M. HAMDANI représenté par M. Kordjani (à partir du point n° 2).

EXCUSES : Mme OUALAOUCH - Mme SALMONA – Mme BLANCHARD – M. GODARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Lucie Saubaux

--*

01 – BUDGET PRIMITIF 2021 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire introduit le débat d'orientations budgétaires qui intervient dans le cadre de la préparation du budget primitif 2021.

Dans le cadre des mesures sanitaires, le débat d'orientations budgétaires ne peut se tenir en public public. C'est la raison pour laquelle cette séance de conseil municipal a lieu dans la salle habituelle. La population a été invitée à visionner en direct ce conseil municipal retransmis sur le réseau facebook en direct et à participer au débat d'orientations budgétaires comme la réglementation le prévoit, par des questions qu'elle posera en ligne.

Monsieur le Maire remercie les agent·e·s du service municipal de l'informatique pour cette mise en œuvre.

La Ville, en règle générale, organise en amont du débat d'orientations budgétaires 11 réunions, afin d'aller à la rencontre des habitant·e·s et de leur permettre de s'exprimer. Du fait des contraintes induites par la crise sanitaire, les traditionnelles réunions de quartier n'ont pu se dérouler en présentiel. La Municipalité a proposé en novembre 2020 aux habitant·e·s des réunions en format distanciel, mais elles n'ont pas été un succès, ne parvenant à réunir qu'une poignée de participant·e·s.

La Municipalité a par la suite organisé quatre rencontres de quartier, en extérieur, dans le strict respect des règles sanitaires. Si les rencontres organisées le samedi 30 janvier sur le parvis du centre commercial des Martinets et au carrefour des Forges n'ont rassemblé que peu de participant·e·s., les réunions du 6 février à proximité de l'Espace de rencontres et de l'avenue Ambroise Croizat ont rencontré un bon succès : au total ce sont une vingtaine habitant·e·s qui se sont déplacés pour échanger avec les élu·e·s.

Monsieur le Maire souligne que la démocratie participative dont Agnès Laforêt a la charge en tant que conseillère déléguée est une priorité de la Municipalité : la Ville a tout mis en œuvre pour essayer de faire participer les habitant·e·s.

Monsieur le Maire explique que le budget 2021 est établi dans un contexte difficile, à la fois du fait des pressions exercées par l'Etat sur les collectivités territoriales mais également à cause de la crise sanitaire et social sans précédent.

La majorité municipale pense tout d'abord à la jeunesse qui est particulièrement touchée par la crise ; tous les jeunes sont impactés, qu'ils soient en étude, en formation ou sans emploi. C'est pourquoi, Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité Jean-Luc Rivière, adjoint au Maire en charge de la petite enfance, enfance, éducation primaire, restauration scolaire, et accueils de loisirs et Smaël Addala, conseiller municipal délégué à la jeunesse afin de réfléchir aux formes que pourrait prendre une aide à destination des jeunes de Montataire, que ce soit sur le plan matériel et/ou moral.

Il faut également penser à l'isolement des personnes âgées ; c'est pourquoi un service de portage de repas à domicile à destination des personnes retraités de la Ville sera mis en place d'ici la fin de l'année 2021.

Monsieur le Maire souhaite vivement remercier les services municipaux et leur implication continue dans leurs missions de service public. Monsieur le Maire sait que ces dernières années, les agent·e·s ont consenti d'importants efforts.

Monsieur le Maire fait part de l'état de la vaccination sur le territoire. Certain·e·s ont interpellé la mairie sur le fait que la ville de Montataire n'ait pas un centre de vaccination, a contrario de la Ville de Nogent sur Oise. En fait, la Ville de Montataire a fait acte de candidature auprès du Monsieur le Sous-Préfet pour mettre en place un centre de vaccination. La règle est un centre pour 100 000 habitants et sur l'agglomération creilloise, trois centres sont déjà ouverts. De plus, il n'y a pas suffisamment de vaccins, l'on dispose seulement 86 doses à l'hôpital de Creil, par jour. D'ailleurs, le centre de Nogent pourrait prochainement fermer.

La France, pays de Louis Pasteur, n'est pas capable de fabriquer son propre vaccin, à la différence de Cuba qui produit son vaccin « Solidarité 2.0 ». C'est pourquoi il est important d'exiger une maîtrise publique des vaccins en dehors de toutes courses aux profits.

Monsieur le Maire conclue sa prise de parole en soulignant que le budget 2021 est la traduction de la volonté de la Municipalité maintenir les services, de les faire fonctionner afin qu'ils répondent aux besoins des habitant, tout en poursuivant une politique soutenue en matière d'investissements

Après l'intervention de Monsieur le Maire, Monsieur Azide Razack, adjoint au Maire en charge de l'élaboration citoyenne du budget, des finances et de la commission communale des impôts, prend la parole, expose et commente le diaporama projeté (document annexé). La population prend également connaissance de ce diaporama.

Le diaporama exposé, Monsieur le Maire remercie Monsieur Azide Razack et donne la parole aux membres du conseil municipal.

Monsieur Abdelkrim Kordjani a pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires qui explique avec clarté les enjeux. Concernant la suppression de la taxe d'habitation, sur les 20 % des ménages restants, 8 % des foyers montatairiens à peine devront payer cette taxe. Les impôts fonciers sont élevés à Montataire et Monsieur Abdelkrim Kordjani s'interroge donc sur la non augmentation du taux de fiscalité des impôts communaux. L'augmentation de l'assiette de l'imposition de la taxe foncière entraînerait une augmentation des recettes. Par ailleurs, une augmentation par l'Acso par exemple du taux d'imposition sur les ordures ménagères entraînera une augmentation des impôts pour les montatairiens, sans que la ville n'augmente elle son taux d'imposition.

En dernier point, Monsieur Kordjani met en parallèle la baisse de la DGF avec l'augmentation de la DSU dont le montant est attribué par l'Etat en fonction du rang de classement des communes. Cette dotation majorée cette année révèle une situation précaire des habitants de Montataire. En fait, si les conditions de vie des habitants s'amélioraient, la Ville perdrait de sa DSU ce qui serait dommageable sur le plan financier.

Monsieur Azide Razack ajoute qu'effectivement, si les problèmes de fiscalité atteignent l'Acso, notre collectivité en subira les conséquences. Il faut se poser la question de la pérennité des compensations qui, par expérience, stagnent puis régressent ...

Monsieur le Maire explique que la suppression de la taxe d'habitation rompt le lien entre les habitants et les services municipaux alors que nombre d'habitants étaient dégrévés. Cette perte de recette est en fait compensée, pour l'instant, à l'identique, par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. La question des finances locales doit être revue. Le taux de fiscalité sur le foncier bâti est élevé car l'essentiel de cet impôt est payé par les entreprises. L'installation de nouvelles entreprises sur le territoire de Montataire apportera une augmentation des recettes fiscales. La municipalité a pris l'engagement de ne pas augmenter la fiscalité locale durant tout le mandat. Concernant la DSU, c'est l'histoire de la ville de Montataire avec ses revenus modestes, une diminution sensible des emplois depuis la fermeture d'entreprises.

La maîtrise du nombre d'habitants est importante car son augmentation entraînerait un besoin supplémentaire de services publics. La ville de Montataire a besoin d'un développement économique, pour notamment l'emploi des jeunes.

Monsieur Jean-Luc Rivière adjoint en charge de la petite enfance, enfance, éducation primaire, restauration scolaire, et accueils de loisirs, revient sur l'attachement des élus communistes et républicains de l'exercice du DOB qui s'il est une formalité rendue obligatoire par la loi, mais il revêt de l'importance. Important car il permet d'échanger sur les orientations et les priorités politiques définies par la majorité et validées par les électeurs en mars dernier. Important aussi car il associe la population, le personnel et les associations : le principe même de la démocratie participative à savoir « faire avec et pour les habitants ». Important enfin car il permet de resituer l'action locale, la vision politique aux niveaux intercommunal, départemental, régional et national. Les orientations émanent purement et simplement du programme, et doivent être pris en compte dans la construction équilibrée du budget primitif :

Priorité aux services publics, avec cette volonté de les maintenir en mettant l'accent sur le personnel municipal qui paye le prix fort depuis de nombreuses années à cause des politiques d'austérité conduites par les gouvernements successifs comme par exemple le gel du point d'indice depuis 2017, ou la volonté de réduire le nombre de fonctionnaires. Sans oublier la baisse des dotations de l'état. Tout cela contraint à une gestion draconienne.

Le statut même de la FPT, garantissant une équité de traitement au niveau national, est attaqué par les réformes en cours. Monsieur Rivière appelle à une vigilance particulière sur les questions des nouvelles « lignes directrices de gestion ».

Le personnel communal est donc mis à contribution dans les efforts budgétaires ; et il faut pour cela le respecter et lui rendre hommage. Le BP 2021 transcrit à travers la formation, les promotions et la sécurisation des parcours professionnels (par exemple l'amorce récente du plan de « déprécarisation », ou encore le nombre d'apprentis formés ainsi que les services civiques accueillis dans nos équipes).

La priorité de la majorité municipale c'est donc « l'humain d'abord » qui fasse que Montataire demeure une ville citoyenne et solidaire où il fait bon vivre ensemble en sérénité et en cohésion :

maintien des services avec des tarifs adaptés aux ressources de nos concitoyens, soutien aux associations et au monde de la culture en particulier qui traversent difficilement cette période de crise sanitaire, entretien des voiries (poursuite de l'aménagement du centre-ville sur l'axe Croizat /la gare), entretien et rénovation du patrimoine et réflexion lancée sur ce mandat sur nos capacités d'accueils en école primaire et sur les restaurants scolaires, réalisation d'un terrain et d'un city stade en synthétique pour permettre la pratique sportive « toute l'année » pour répondre à l'attente des jeunes et des sportifs amateurs. Réflexion en lien avec l'ACSO sur l'emploi et notamment le site GOSS un enjeu pour les années à venir. Monsieur Rivière signale que les études ont commencé, et annonce d'une sécurisation du site courant 2021, le projet de rénovation urbaine dans sa phase 2, pour continuer de dessiner le Montataire de demain, l'aide au commerce local pour maintenir un équilibre entre petits commerces et grande surface, le respect environnemental dans les travaux et l'entretien urbain, avec notamment un effort financier pour augmenter encore la part du bio et des circuits courts dans l'assiette de nos enfants et de nos anciens dans les restaurants municipaux.

La démocratie participative, autre priorité, y contribuera pour permettre « le faire ensemble » ; « pour et avec les habitants » grâce à la consultation des habitants sous toutes ses formes.

Monsieur Rivière rappelle que ce budget se construit avec des contraintes et des ambitions à plusieurs niveaux, au niveau intercommunal d'abord dans les secteurs du transport urbain, de l'eau et de l'assainissement, du logement, l'enjeu étant l'attractivité économique et sociale du bassin creillois.

Au niveau départemental, partenaire essentiel car en charge principalement pour les habitants des questions sociales (RSA / HANDICAP / FAMILLE) et en charge également des collèges dont celui de Montataire en zone d'éducation prioritaire. Les élu.e.s sont inquiets car les milliers d'euros dépensés par le Conseil départemental dans la sécurité qui n'est pas de sa compétence sont autant de moyens qui manquent à aux habitant.e.s.

Au niveau régional qui conduit notamment une politique de privatisation en termes de transports. Quant à l'état, que dire...attaque du service public (l'hôpital est en danger et les dernières nouvelles concernant le SAMU de Creil font craindre un démantèlement progressif programmé, un manque toujours criant d'effectifs de police nationale). Monsieur Rivière dénonce la politique gouvernementale de priorité à la finance, baisse de dotation pour toutes les collectivités, gestion « abracadabresque » de la crise sanitaire.

Madame Karima Boukallit adjointe en charge du développement durable et de la transition écologique termine ces échanges par une note positive en indiquant que la Ville de Montataire, malgré ses difficultés, est capable d'entreprendre beaucoup de choses !

Monsieur le Maire répond aux questions relevées sur facebook :

Concernant une demande de caméras aux abords des écoles : Monsieur le Maire confirme sa non volonté d'installer des caméras ; la présence humaine est beaucoup plus efficace, il faut agir pour les effectifs de police nationale.

Concernant une requête sur les difficultés de stationnement aux abords des écoles : ce sont les parents d'élèves eux même qui créent cette situation et ils doivent se responsabiliser. La police rurale de la ville veillera à verbaliser les automobilistes non respectueux.

Concernant le stationnement des places handicapées non respecté : la police de la ville veille à ce que ce stationnement soit respecté ; 800 procès-verbaux ont été établis en 2020.

Concernant l'état de la rue Louis Blanc : la rénovation de cette rue est prévue au budget de cette année.

Après ces échanges, la fin de l'interruption de séance est prononcée à 19 heures 20 par Monsieur le Maire.

Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2021 proposées par Monsieur le Maire.

02- ACSO – CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) – Approbation du rapport en date du 6 janvier 2021

Sur le rapport de Monsieur Azide RAZACK, Adjoint au Maire chargé de l'élaboration citoyenne du budget, finances et commission communale des impôts exposant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), en date du 6 janvier 2021, relatif aux compétences enseignement et voirie,

Considérant que ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des communes membres,

Considérant que la ville de Montataire n'est pas concernée par une régularisation de charges transférées pour la période 2019-2020,

Considérant que l'attribution de compensation pour 2021 est identique à l'attribution de compensation au 1^{er} janvier 2020, soit un montant de 11.449.830 euros,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Approuve le présent rapport de la Commission locale d'Evaluation des charges en date du 6 janvier 2021

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir concernant la validation du présent rapport.

03 - ACSO - MARCHES DE TELECOMMUNICATION ET DIVERSES PRESTATIONS INFORMATIQUES – Groupement de commandes

Sur le rapport de Monsieur Azide RAZACK, Adjoint au Maire, chargé de l'élaboration citoyenne du budget , finances et commission communale des impôts, exposant :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-3, L. 2113-6 à L.2113-8,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que l'ACSO, le Centre Communal d'Action Sociale de Creil et les communes de Creil, de Nogent-sur-Oise, de Montataire, de Thiverny, de Saint Leu d'Esserent, de Villers-Saint-Paul, de Saint-Vaast-Les-Mello, de Cramoisy et de Rousseloy souhaitent créer en vue de la passation de marché de télécommunications et diverses prestations informatiques, un groupement de commandes,

Les marchés de télécommunications permettent la fourniture de services de téléphonie fixe, mobile et connexion internet aux structures avec ou sans matériel. D'autres marchés en lien avec les prestations informatiques pourront être passés en vertu de ce groupement de

commandes ultérieurement. Ce groupement de commandes permettra une meilleure offre tarifaire des prestataires grâce aux volumes plus importants.

Le groupement de commandes est constitué pour une durée de six ans à compter de la signature des parties contractantes.

A chaque nouveau marché lancé, les membres acteront leur volonté d'adhésion au marché correspondant par une délibération de leur assemblée délibérante.

L'Agglomération Creil Sud Oise est désignée comme coordonnateur à titre gracieux, et sera donc chargée de la gestion des procédures dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique. Le coordonnateur organisera notamment l'ensemble des opérations de sélection d'un ou des cocontractants.

Chaque membre suivra lui-même l'exécution de ses prestations et procédera à leur règlement auprès du titulaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

Approuve la création du groupement de commande pour les marchés de télécommunication et diverses prestations informatiques.

Autorise Monsieur le Maire à poursuivre et à signer la convention de groupement de commandes coordonnée par l'ACSO et à en appliquer les clauses.

Désigne l'ACSO comme coordonnateur du groupement de commandes.

Acte la volonté de la commune de participer au marché de télécommunication et d'en autoriser le lancement.

04 – CONSEIL MUNICIPAL – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2020 est présenté aux membres du conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté à l'Unanimité.

05- ACSO – PACTE DE GOUVERNANCE POUR LE MANDAT 2020-2026 – Approbation

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-11-2,

Vu la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant une nouvelle obligation pour les intercommunalités à fiscalité propre d'inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public,

Considérant que ce pacte de gouvernance dont l'objectif est d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal, doit être adopté dans les neuf mois à compter du renouvellement général après avis des conseils municipaux membres,

Le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il peut prévoir les modalités nouvelles de consultation des communes membres et ce notamment lorsqu'une délibération communautaire a des effets seulement pour une commune, la mise en place de conférences territoriales, la délégation, par convention, de la gestion de certains équipements communautaire par les communes membres, ou encore la possibilité pour les élus municipaux non communautaires d'assister aux commissions intercommunales.

Les maires de l'agglomération Creil Sud Oise ont exprimé le souhait que soit adopté un pacte de gouvernance en début de mandature, en déclinaison du projet de territoire, et afin de formaliser notamment le processus d'élaboration de la décision ainsi que la relation aux communes.

Le projet de pacte de gouvernance annexé à la présente délibération a été validé lors de la conférence des maires du 4 novembre 2020 ; il est à rappeler que les conférences des maires sont obligatoires pour le territoire de l'agglomération creilloise.

Le conseil communautaire dans sa séance du 16 décembre 2020 a validé ce projet de pacte de gouvernance pour le mandat 2020-2026 dont les thèmes sont les suivants : le projet de territoire et priorités de la mandature, les instances de décision, les instances de travail, les instances de participation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Approuve le pacte de gouvernance tel que joint à la délibération.

06- REGIE COMMUNALE DU CABLE ET DE L'ELECTRICITE DE MONTATAIRE (RCCEM) – Proposition de relever de ses fonctions le directeur

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2221-10 et R.2221-2, relatifs à la procédure de désignation d'un directeur de régie (proposition du maire, avis du conseil municipal, nomination par le président du conseil d'administration de la régie),

Vu les statuts de la Rccem adoptés par délibération du conseil municipal du 24 novembre 2003 et notamment l'article 2.3.1 qui stipule que « Le Directeur est désigné sur proposition du maire et nommé par le Président du conseil d'administration. Il peut être relevé de ses fonctions dans les mêmes conditions ».

Vu la délibération n°02 du conseil municipal du 3 novembre 2014 portant proposition du maire de soumettre au conseil municipal la nomination de l'actuel directeur aux fonctions de directeur de la régie du câble et de l'électricité de Montataire (Rccem),

Considérant la proposition que Monsieur le Maire fera au Président du conseil d'administration de la Rccem, de relever de ses fonctions de directeur de la Rccem, Monsieur Modeste GOUSSANOU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Avec 27 voix Pour et 2 Abstentions,

Décide de proposer au président du conseil d'administration de la régie du câble et de l'électricité de Montataire (Rccem) de relever de ses fonctions de directeur RCCEM, Monsieur Modeste GOUSSANOU

07 – SPORT – TERRAIN SYNTHETIQUE – Tranche optionnelle – Demandes de subvention auprès du conseil départemental de l’Oise et du conseil régional des Hauts de France

Sur le rapport de Monsieur Smaël Addala, conseiller municipal délégué à la jeunesse, éducation secondaire et à l’insertion professionnelle, exposant :

Vu la délibération n°10 du 28 septembre 2020 portant sur la création d’un terrain synthétique sur la plaine de jeux Armand Bellard,

Vu le marché portant sur la réalisation d’un terrain synthétique éclairé, et notamment la tranche optionnelle consistant à la réalisation d’un terrain de football 38x18 synthétique ouvert à la population,

Vu le procès-verbal de la commission d’appel d’offre du 29 janvier 2021,

Vu l’offre de la société Polytan d’un montant de 105 000 € TTC pour ladite tranche optionnelle,

Vu le guide des aides aux communes et EEP CI du conseil départemental de l’Oise, et notamment sa page 67 et sa page 111 fixant le taux de subvention mobilisable à 27% pour ce type de projet,

Vu la délibération n°2019.00959 du Conseil régional des Hauts de France, ayant pour objet « les principes d’accompagnement des équipements sportifs de proximité » et notamment son annexe 1 portant la part de subvention mobilisable sur la réalisation de plateaux multi-sports et terrains de petits jeux à 50%,

Considérant les différentes consultations menées auprès de la population et du mouvement sportif montatairien,

Considérant la volonté municipale d’offrir des espaces de pratiques sportives de qualité ouverts à toute la population,

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses

Création d’un terrain de football synthétique 38x18	87 614,43 € H.T
	105 137,32 € TTC

Recettes :

Conseil Régional	50%	43 807,22 €
Conseil Départemental	27%	23 655,90 €
Total subvention	77%	67 463,12 €
Ville	23%	20 151,31 €
Total financement Hors taxe	100%	87 614,43€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L’UNANIMITE,

Sollicite le Conseil Départemental de l’Oise et le Conseil Régional des Hauts de France pour l’obtention d’une subvention relative à la réalisation d’un terrain synthétique 38x18 ouvert à la population.

Autorise Monsieur le Maire à encaisser les subventions attribuées.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s’y rapportant.

08- TABLEAU DES EFFECTIFS N° 24 : Modification intermédiaire n° 2 – réussite de concours – réorganisation du service Accueils de Loisirs Sans hébergement.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n° 28 du 14 décembre 2020 portant tableau des effectifs n°24,

Vu la délibération n° 29 du 14 décembre 2020 portant modification n°1 du tableau des effectifs n°24

Considérant deux réussites au concours d'adjoint technique principal de deuxième classe,

Considérant le projet de réorganisation au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement afin de mieux répondre aux enjeux d'animation et d'accompagnement des enfants durant le temps de pause méridienne,

Vu l'avis favorable du Comité Technique dans sa séance du 22 janvier 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'Unanimité :

Article 1 : Réussite au concours d'adjoint technique principal de deuxième classe

Deux agents municipaux sont lauréats du concours d'adjoint technique principal de deuxième classe Ces agents occupent des missions de catégorie C en lien avec le grade concerné et il convient de favoriser autant que faire se peut les avancements de grade après réussite au concours. Aussi, il est procédé à la modification comme suit :

➤ **Nomination au grade d'Adjoint technique principal de deuxième classe:**

Sur l'emploi d'Agent de fabrication au sein de l'Unité Centrale de Production de Repas du service restauration:

- Est supprimé un poste d'Adjoint technique à temps complet,
- Est créé un poste d'Adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet.

Sur l'emploi d'Agent de restauration scolaire au sein du service restauration:

- Est supprimé un poste d'Adjoint technique à temps incomplet 80%,
- Est créé un poste d'Adjoint technique principal de deuxième classe à temps incomplet 80%.

Article 2 : Réorganisation du service Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Deux agents du service ont réussi le diplôme de direction des Accueils de Loisirs que constitue le BAFD. Il s'agit de valoriser leur parcours de formation en répondant au mieux aux besoins du service. L'animation de la pause méridienne constitue un véritable enjeu et les responsables du service restauration sont régulièrement interpellés pour régler des incidents et tensions relevant du champ de compétences de l'animation. Il convient donc de renforcer notre action d'encadrement en la matière ; ce qui entraînera un temps de travail supplémentaire de 20%. Ainsi :

-Est supprimé l'emploi de Directrice des Accueils de Loisirs Sans Hébergement à temps complet titulaire du grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} Classe.

-Est créé l'emploi de Référente de la pause méridienne et Directrice des Accueils de Loisirs Sans hébergement à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Ce poste demeure rattaché hiérarchiquement aux ALSH mais détient un lien fonctionnel avec le service restauration.

-Est supprimé l'emploi de directrice des Accueils de Loisirs Sans Hébergement à 80% titulaire du grade d'adjoint d'animation.

-Est créé l'emploi de Directrice des Accueils de Loisirs Sans hébergement à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation.

09 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par la délibération du Conseil municipal du 8 juin 2020 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
Résidence M.Mignon - Remplacement de menuiseries extérieures	Le remplacement des menuiseries extérieures de la résidence M.Mignon est confié à BATI France pour un montant de 88.039,60 € TTC	02/12/2020	02/12/2020
CLEA – Conte La-D'ssus	Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique, convention avec l'association Conte La-d'ssus pour la réalisation et l'animation d'ateliers artistiques « fabrique ta chanson » pour 1.971 € TTC	07/12/2020	07/12/2020
Prestations de blanchisserie	Les prestations de blanchisserie sont confiées à : Lot : linge et certaines tenues de travail – Le pressing du Thérain – 15.000 €/an maxi Lot linge du personnel de la cuisine centrale – les ateliers du Clos du nid – 6.000 €/an maxi	07/12/2020	07/12/2020
Livraison de plantes destinées au service espaces verts	Plantes à massifs, bisannuels et vivaces – SCEA SIMIER – 15.000 € TTC/an maxi Plantes retombantes et autres nouveautés – SCEA SIMIER – 6.000 € TTC /an maxi Arbres et arbustes – Plant service – 4.000 € TTC/an maxi	07/12/2020	07/12/2020
Mission de vérification dans le cadre d'une procédure de péril imminent – ancien site Goss	La mission de vérification dans le cadre d'une procédure de péril imminent sur l'ancien site Goss est confiée à VERHAEGHE Philippe expert pour un montant de 1.560 € TTC	07/12/2020	07/12/2020

Cotisation Attac	La cotisation 2020 versée à l'association ATTAC est de 300 €	07/12/2020	07/12/2020
Concession de terrain	Accord donné à M.Mme Lepoivre pour fonder une concession trentenaire	-	07/12/2020
Concession de terrain	Accord donné à Mme Gaillard Mauricette pour fonder une concession temporaire	-	07/12/2020
Concession de terrain	Accord donné à Mme Alaphilippe Laura et à M. Claeys Mathieu pour fonder une concession trentenaire	-	07/12/2020
Concession de terrain	Accord donné à Mme Chartrain Valérie pour fonder une concession temporaire	-	07/12/2020
Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à M. BERTRAND Bernard pour le renouvellement de 15 ans de la concession 24 du 24/04/1970	-	07/12/2020
Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à M. BERTRAND Bernard pour le renouvellement de 15 ans de la concession 25 du 06/04/1970	-	07/12/2020
Concession de terrain	Accord donné à Mme DUBOIS Claudette pour fonder une concession cinquantenaire	-	07/12/2020
Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à M. Henwood Vincent pour le renouvellement de 30 ans de la concession 44 du 12 mars 1990	-	10/12/2020
Concession de terrain	Accord donné à Mme EZ ZARZOURI Hanan de fonder une concession temporaire	-	10/12/2020
H. d'Hoker – fête de fin d'année	Promenades à poney par « l'écurie joie de vivre » le mardi 29 décembre 2020 – esplanade F.Tuil – 350,72 € TTC	10/12/2020	11/12/2020
Assurances Pilliot - Remboursement sinistre	Versement du solde de 1.422 € TTC suite au recours engagé pour le sinistre concernant le mur et le pilier du presbytère endommagés	10/12/2020	11/12/2020
ALSH maternel – vacances de Noël 2020 – spectacle	Deux représentations d'un spectacle par Conte La D'ssus le 22 décembre pour des enfants de 3 à 5 ans – pour un montant de 500 €	16/12/2020	17/12/2020
ALSH élémentaire – vacances de Noël 2020 – spectacle	Représentations de spectacles par Weyland & Cie le mercredi 30 décembre 2020 pour des enfants de 6 à 7 ans et de 8 à 11 ans – pour un montant de 1.000 €	16/12/2020	17/12/2020
Concession de terrain - renouvellement	Accord donné à M. CATHERINE Bernard pour le renouvellement de 30 ans de la concession 12 du 5 février 1960	-	16/12/2020
Concession de terrain	Accord donné à Mme BAUDE Annie pour fonder une concession trentenaire	-	16/12/2020
Location garage sis 4 rue des Déportés – prolongation	Prolongation de 3 mois à compter du 14/11/2020 du bail concernant la location du garage sis 4, rue des déportés	17/12/2020	17/12/2020
Nettoyage de la galerie marchande des Martinets	Nettoyage de la galerie marchande des Martinets par Azurial pour un montant de 4.834,52 € TTC	22/12/2020	22/12/2020

Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme RUELLE Chantal pour le renouvellement de 15 ans de la concession 72 du 4/12/2005	-	22/12/2020
Délégation ponctuelle du droit de préemption à l'Epflo – 9, rue Lénine	Délégation de manière ponctuelle le droit de préemption urbain à l'Epflo Oise et Aisne pour le bien sis 9, rue Lénine.	04/01/2021	04/01/2021
Concession de terrain	Accord donné à Mme DURAND Marie-Claude pour fonder une concession trentenaire	-	04/01/2021
Concession de terrain	Accord donné à Mme PARISE Michelle pour fonder une concession trentenaire	-	04/01/2021
Fourrière animale – convention SPA	Convention de fourrière animale passée avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise pour 7162,02 euros pour 2021	06/01/2021	06/01/2021
Concession de terrain	Accord donné à M. MOUHAMAD Abdoul pour fonder une concession temporaire	-	06/01/2021
Résidence M. Mignon – dépôt de garantie	Remboursement du dépôt de garantie à M. Maurice Ricoux d'un montant de de 296,80 € concernant le logement 10	13/01/2021	13/01/2021
Vœux du maire 2021- pack vidéo	Contrat passé avec Créativ Event pour la réalisation d'une vidéo pour les vœux du maire 2021, pour un montant de 1.908 € TTC	13/01/2021	13/01/2021
Formation des élus 2021 – Cidefe	Convention avec le Cidefe pour la formation des élus – année 2021 – montant de 4.350 € TTC	15/01/2021	15/01/2021
Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à M. Claude Godart pour le renouvellement de 30 ans de la concession 5 du 14/11/1958	-	20/01/2021
Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme Stéphanie Castel pour le renouvellement de 15 ans de la concession 46 du 30/05/1990	-	20/01/2021
Fourniture de vêtements de travail	La fourniture de vêtements de travail est confiée à : -vêtements de travail – OP Maintenance - 10.000 € maxi -chaussures sécurité et ville – OP Maintenance – 10.000 € maxi -vêtements et chaussures sport – Pokee sport – 4.000 € maxi -équipements de protection individuelle – OP Maintenance - 8.000 € maxi -vêtements de ville – OP Maintenance – 8.000 € maxi -vêtements et chaussures de restauration – OP Maintenance – 8.000 € maxi -vêtements et équipements spécifiques police – GK Pro – 3.000 € maxi	21/01/2021	21/01/2021